

Conseils aux voyageurs et réponses aux questions les plus fréquentes (22 février 2006)

Qu'appelle-t-on le Chikungunya ?

Le Chikungunya est une maladie due à un virus (arbovirus) transmis par les moustiques. Le nom de cette zoonose (maladie animale transmissible à l'homme) signifie en Souhaéli « marcher courbé », décrivant l'attitude des personnes atteintes par le virus. Les primates constituent le principal réservoir habituel du virus au même titre que le bétail domestique notamment. La maladie a été décrite principalement en Afrique, en Asie du sud-est, au sud de l'Inde et au Pakistan. Elle se manifeste surtout pendant la saison des pluies quand la concentration de moustiques est la plus forte.

Comment se transmet la maladie ?

La maladie se transmet à l'homme par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes* notamment. A la Réunion, le moustique suspecté d'être le vecteur est *Aedes albopictus* alors qu'à Mayotte, c'est *Aedes aegypti* qui semble en cause. C'est un moustique diurne ayant un pic d'activité en début et en fin de journée ; celui-ci prélève le virus en piquant une personne atteinte de la maladie pendant la phase de virémie et se contamine à son tour. Lors d'une autre piqûre, il peut transmettre le virus à une personne saine.

Existe-t-il une transmission du virus d'homme à homme ?

Non, la transmission s'effectue uniquement par le biais d'un moustique vecteur. Les personnes atteintes du Chikungunya ne sont donc contagieuses ni par contact, ni par le biais des postillons. Néanmoins, la transmission artificielle par la transfusion sanguine et la greffe est théoriquement possible, d'où les mesures de précaution prises pour écarter notamment du don de sang les personnes atteintes de la maladie.

Des cas de transmission materno-fœtale ont été constatés chez un petit nombre de personnes à la Réunion. Une telle transmission n'avait jusqu'ici jamais été rapportée dans la littérature.

Quels sont les symptômes de la maladie ?

La maladie peut passer inaperçue ou se manifeste en moyenne 4 à 7 jours après la piqûre infectante, par l'apparition soudaine d'une fièvre élevée associée à des maux de tête, et à d'importantes douleurs musculaires et articulaires touchant les extrémités des membres (poignets chevilles, phalanges) qui peuvent persister plusieurs semaines. Une éruption cutanée peut également apparaître. Des hémorragies bénignes à type de gingivorragies (saignements des gencives) et d'épistaxis (saignements de nez) sont également possibles, surtout chez l'enfant.

La maladie, d'évolution spontanée le plus souvent favorable, peut dans certains cas entraîner une fatigue prolongée et des douleurs articulaires récidivantes parfois invalidantes. Quelques cas à type de méningo-encéphalites ont été signalés.

Peut-on être infecté plusieurs fois par le virus du Chikungunya ?

Non, toute personne qui a été infectée une fois acquiert naturellement une immunité durable (plusieurs années). En revanche, certaines douleurs aux articulations (arthralgies) peuvent persister ou réapparaître sur des périodes de temps variables. Il s'agit d'une réaction articulaire indépendante d'une réinfection par le virus.

Existe-il des tests de diagnostic rapide du Chikungunya ?

La confirmation biologique d'une infection à virus chikungunya s'effectue par analyse sérologique (recherche dans le sang d'anticorps spécifiques au virus), cet examen ne s'impose pas en zone épidémique, mais peut être utile pour faire un diagnostic différentiel. Les méthodes microbiologiques (isolement du virus, PCR) ne sont pas réalisées en routine et sont effectuées dans des laboratoires spécialisés.

Existe-t-il un traitement spécifique du Chikungunya ?

Il n'existe pas de thérapeutique spécifique contre le Chikungunya. Le traitement est symptomatique et repose avant tout sur la prise d'antalgiques et anti-inflammatoires non stéroïdiens et le repos. Il est important de consulter un médecin en cas de signes évocateurs, d'une part pour éviter d'ignorer un autre diagnostic, d'autre

part pour adapter le traitement, notamment en cas de pathologies associées et dans tous les cas pour les enfants.

Existe-t-il un vaccin contre le virus ?

Il n'existe pas de vaccin contre le Chikungunya ni de traitement préventif de la maladie.

Quelle est la situation à La Réunion et à Mayotte ?

L'épidémie a débuté à la Réunion en mars 2005. Après une période d'accalmie entre juillet et septembre 2005 pendant l'hiver austral, l'épidémie a ensuite rapidement progressé atteignant fin janvier 2006 plusieurs milliers de cas par semaine. L'ensemble de l'île est touché, mises à part les zones d'altitude où la présence de moustiques est faible. (cf. point de situation épidémiologique actualisé sur www.invs.sante.gouv.fr). L'épidémie a également atteint l'île de Mayotte.

Est-il déconseillé de se rendre à la Réunion ou à Mayotte ?

Le risque de maladies transmises par les vecteurs existe pour de nombreuses destinations. Les risques sont accrus en période d'épidémie et il importe alors de peser le bénéfice / risque du voyage (en fonction des conditions physiques et de l'état de santé du voyageur notamment pour les personnes vulnérables: sujets immunodéprimés, personnes très âgées, sujets atteints de pathologies chroniques) en discutant avec son médecin traitant avant le voyage. Il est aussi capital de connaître les mesures de prévention individuelle contre les piqûres de moustiques à prévoir avant le voyage (cf. question sur la protection) et les symptômes des différentes maladies afin de consulter un médecin rapidement s'ils surviennent au décours d'un voyage. S'agissant de voyages avec des jeunes nourrissons, les moyens de protection contre les piqûres de moustiques sont extrêmement limités (impossibilité d'utiliser des répellents avant 3 mois, seule la moustiquaire imprégnée de perméthrine peut les protéger), mais surtout ces derniers peuvent être fragilisés du fait des conditions climatiques et parfois d'hygiène selon les conditions du séjour. Il appartient donc aux familles de se déterminer sur l'intérêt d'un séjour touristique avec un jeune nourrisson dans les zones où des maladies transmises par les moustiques sont endémiques ou épidémiques. Les longs voyages aériens (à fortiori vers des zones où sévit une épidémie) sont déconseillés en fin de grossesse (voir question *Quelles sont les recommandations pour les femmes enceintes ?*).

Quelles sont les recommandations pour les femmes enceintes ?

Il est important de rappeler que les longs voyages aériens sont déconseillés en fin de grossesse. Il appartient donc d'évoquer tout projet de voyage avec son médecin traitant afin de se déterminer sur la pertinence ou non d'un séjour touristique à la Réunion. Par ailleurs, devant la possibilité de transmission materno-fœtale décrite lors de l'épidémie actuelle, même si le risque est très faible, il est fortement recommandé aux femmes enceintes de se prémunir contre les piqûres de moustiques et tout particulièrement au cours du dernier trimestre de la grossesse. Pour cela, outre les moyens de protection physique (port de vêtement longs couvrant les bras et les jambes jusqu'au chevilles, moustiquaires dans l'habitat, ... cf question sur la protection), il leur est fortement recommandé d'utiliser un produit répulsif adapté en respectant les précautions d'emploi (cf tableaux disponibles sur le site du ministère de la santé dans le dossier Chikungunya, <http://www.sante.gouv.fr>).

Comment éviter l'implantation du virus aux Antilles-Guyane ?

Quelques cas confirmés de fièvre chikungunya importés de la Réunion ont été signalés en Martinique. Compte tenu de l'abondance d'*Aedes aegypti* dans les départements français d'Amérique, des foyers épidémiques pourraient prendre naissance autour de ces sujets virémiques. Le risque de contamination secondaire aux Antilles-Guyane est donc avéré.

Les voyageurs en provenance de la Réunion ou de Mayotte en direction des Antilles-Guyane doivent de ce fait respecter un certain nombre de recommandations.

- 1) Tous les voyageurs doivent se signaler dès leur arrivée aux autorités sanitaires locales pour que des actions de démoustication soient réalisées à leur domicile.
- 2) Toute personne arrivant de la Réunion ou de Mayotte depuis moins de deux semaines et présentant une température supérieure à 38°C d'apparition brutale doit consulter son médecin qui établira le diagnostic, mettra en œuvre la prise en charge et signalera le cas à la cellule de veille sanitaire de la DSDS (Direction de la santé et du développement social).
- 3) Toute personne arrivant de la Réunion ou de Mayotte depuis moins de deux semaines présentant une température supérieure à 38°C d'apparition brutale et chez qui un diagnostic de Chikungunya est évoqué doit

prendre toutes les mesures de protection individuelle nécessaires pour éviter les piqûres de moustiques (cf question sur les mesures de protection individuelle).

Quelles sont les mesures prises pour éradiquer le Chikungunya ?

Outre les mesures de protection individuelles (cf question spécifique), la lutte contre la maladie passe par la prévention de la prolifération des moustiques, c'est à dire par la réduction de toutes les sources potentielles de gîtes larvaires constituées par les eaux stagnantes et tout récipient susceptible de retenir les eaux de pluie (pots de fleurs, pneus usagers, gouttières de toit, etc...) et par l'application de traitements larvicides lorsque la suppression de ces sources n'est pas possible. Par ailleurs, cette lutte est également axée contre le moustique adulte au moyen de pulvérisation d'insecticide en zone infectée. La prévention dans l'habitat local repose sur l'utilisation d'insecticides autour des ouvertures des portes et des fenêtres, ainsi que l'utilisation de moustiquaires.

Comment réduire la présence des moustiques autour de l'habitation ?

Pour réduire la présence de moustiques autour de son habitation, il faut détruire les gîtes larvaires, c'est-à-dire les lieux de ponte du moustique. Après chaque pluie, il est conseillé d'effectuer une visite autour de la maison et de supprimer tous les récipients, objets divers, déchets, végétation qui contiennent de l'eau, car c'est dans ces rétentions d'eau que le moustique va pondre.

Les récipients de stockage d'eau de pluie doivent être fermés hermétiquement ou recouverts d'une moustiquaire, les soucoupes sous les pots de fleurs doivent être supprimées, l'eau des vases à boutures doit être renouvelée une fois par semaine. Les récipients exposés à la pluie doivent être retournés ou mis à l'abri de la pluie, les pneus et débris abandonnés dans le jardin doivent être éliminés (ou percés pour les pneus), les gouttières bouchées avec stagnation d'eau doivent être réparées, les piscines abandonnées et les bassins doivent être chlorés, empoisonnés ou remplis de sable.

Comment protéger les adultes contre le Chikungunya ?

La prévention individuelle repose sur les moyens de protection contre les piqûres de moustique en utilisant différents moyens physiques et chimiques :

Il est recommandé :

- de porter dans la journée (principalement en début et fin de journée, périodes d'intense activité du moustique vecteur) des vêtements amples et long couvrant également les bras et les jambes jusqu'aux chevilles,
- d'imprégner les vêtements avec un produit insecticide spécial pour tissu, notamment dans les zones de prolifération intense des moustiques ou en cas de contre indication aux répulsifs (nouveau-nés, nourrissons jusqu'à trois mois),
- d'utiliser des répulsifs sur les zones de la peau découvertes. Des précautions sont à respecter chez la femme enceinte et l'enfant (prendre avis auprès de son médecin ou d'un pharmacien).
- d'utiliser des moustiquaires, des diffuseurs électriques à l'intérieur des maisons et des « bandeaux collants » imprégnés d'insecticide fixés au plafond des pièces de l'habitat.

(cf tableaux disponibles sur le site du ministère de la santé dans le dossier Chikungunya, <http://www.sante.gouv.fr>).

Quelles sont les recommandations pour nouveau-nés et les nourrissons ?

Outre les cas transmis par la mère au cours de la grossesse, les nourrissons sont susceptibles de faire une infection aiguë liée au virus chikungunya qui pourrait entraîner des troubles de l'alimentation, comme cela a été décrit à La Réunion pour une dizaine d'enfants de moins de 3 mois. Il faut donc protéger le jeune enfant des piqûres par les moustiques : chez l'enfant jusqu'à l'âge de trois mois, les produits répulsifs ne peuvent être utilisés. La prévention, outre le port de vêtements couvrant également les membres, repose essentiellement sur l'utilisation de moustiquaire de berceau (on peut imprégner la moustiquaire d'insecticides, cf tableaux disponibles sur le site du ministère de la santé dans le dossier Chikungunya, <http://www.sante.gouv.fr>).

Que faire si je suis malade lors de mon séjour ?

En cas d'apparition de signes cliniques évocateurs (apparition brutale de fièvre associée à des maux de têtes, douleurs musculaires et articulaires), il est nécessaire avant tout de consulter un médecin. En effet, certains médicaments, notamment les anti-inflammatoires, peuvent être contre indiqués (en particulier chez la femme enceinte) ou doivent faire l'objet de précaution d'emploi et d'une posologie adaptée chez l'enfant. (cf site Internet de l'Afssaps : <http://www.afssaps.sante.fr>).

En outre, l'épidémie de Chikungunya à la Réunion ne doit pas occulter la possibilité d'autre pathologie.

L'apparition de ces signes, en moyenne dans les 4 à 7 jours et jusqu'à 12 jours après le retour de l'île de la Réunion (période d'incubation), nécessite de consulter un médecin en lui précisant la notion de ce voyage récent.

Dois-je me protéger aussi contre la piqûre des moustiques lorsque je suis atteint du Chikungunya ?

Oui, il est indispensable de se protéger contre les piqûres lorsqu'on présente les symptômes du Chikungunya. En effet, pendant les 5 premiers jours de la maladie, la personne malade est porteuse du virus dans son sang. Chaque moustique qui piquera une personne malade durant cette période se contaminera en prélevant le sang et donc le virus. Se protéger pendant cette période, c'est éviter de transmettre l'infection à son entourage.

En pratique comment se protéger des piqûres de moustiques ?

Voir la fiche pratique en annexe 1 du dossier chikungunya sur le site du ministère de la santé sante.gouv.fr.

Pour en savoir plus :

- Ministère de la santé (dossier Chikungunya, fiches sur les moyens de protection) : <http://sante.gouv.fr>
- Institut national de veille sanitaire (point de situation épidémiologique, BEH Numéro spécial « Infection par le virus Chikungunya à l'île de la Réunion » et BEH 24-25/2005 sur « santé des voyageurs ») : <http://www.invs.sante.fr>
- Observatoire régional de la santé de la Réunion (brochures d'information sur la lutte contre le Chikungunya) : <http://www.orsrun.net>
- Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé : <http://www.afssaps.sante.fr>

Source :

*Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Réunion (DRASS)
et Cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) Réunion-Mayotte
2 Bis Av. Georges Brassens BP 9
97408 Saint Denis Cedex 9
Direction générale de la santé
Sous direction des maladies infectieuses et politiques vaccinales (SD 5C),
14 avenue Duquesne 75007 Paris
Rédaction : janvier 2006 - mise à jour février 2006*